

Schwindratzheim - Sauvegarde des maisons anciennes Chevillés au corps de ferme

Ils se mobilisent contre la démolition d'un corps de ferme du XVIIIe siècle à Hohengœft ou de la fameuse ferme Jacob à Ingwiller. À Marmoutier (DNA d'hier), ils s'opposent à la destruction d'une maison ancienne dans le centre du bourg.

Nostalgie ou devoir de mémoire ?

Rencontre avec deux passionnés de vieilles pierres, au siège de l'ASMA à Schwindratzheim.



Dans la cour de la ferme de Bruno de Butler, président de l'ASMA (à gauche), avec Gilbert Kuntz.

Photo DNA

Pour les membres de l'ASMA (association de sauvegarde de la maison alsacienne), le patrimoine alsacien, ce n'est pas que les châteaux ou les églises. Car l'Alsace est aussi œuvre collective d'anonymes au quotidien. « Ce qui est mis en avant, c'est souvent le patrimoine un peu exceptionnel, mais on oublie le patrimoine du quotidien », explique Bruno de Butler, président de l'association depuis ce printemps. Une association qui compte des fondateurs aussi prestigieux qu'Hubert d'Andlau ou Georges Klein, l'ancien conservateur du musée alsacien de Strasbourg.

« Une maison alsacienne qui disparaît par jour »

Bruno de Butler habite lui-même à Schwindratzheim dans une ferme alsacienne achetée en 1980 et entièrement retapée. « On cherchait de l'ancien. Se retrouver dans un lotissement, c'était non. » En faisant cette acquisition, il était conscient qu'il y avait tout à refaire. « Les toilettes étaient encore dans la cour. » Qu'à cela ne tienne : ce banquier de métier se

rapproche de l'ASMA pour quérir conseils et contacts auprès d'artisans locaux – car ils ne sont pas si nombreux à maîtriser les techniques d'antan. À l'âge de 65 ans, maintenant, c'est à son tour d'aider les autres passionnés de vieilles demeures.

L'ASMA a été créée il y a 40 ans, « en même temps que les gîtes de France ». S'il fait ainsi le rapprochement, c'est que transformer une dépendance en gîte est une façon parmi d'autres de « reconverter les logements agricoles » en rentabilisant son investissement. C'est ainsi qu'il a procédé dans les dépendances de sa demeure. Il a aussi aménagé deux appartements au fond de la cour. Un exemple parmi d'autres de reconversion d'habitat ancien, réalisée dans « le respect des gens qui nous ont précédés. Dans ma maison, je vois la main des gens qui ont travaillé. » C'est pourquoi « quand je vois partir ça sous une pelleuse, ça me fait mal au cœur ».

Il affirme qu'« il y a une maison alsacienne qui disparaît par jour », incluant les annexes, granges et autres dépendances. Un patrimoine qu'il estime en danger, et qui comprend en ruralité des corps de ferme, des maisons de journaliers, mais aussi des moulins, relais de poste, auberges, écoles, maisons de maître. En ville, « comme dans la Grand-rue à Saverne, il y a de petits hôtels particuliers », que l'on retrouve aussi sous d'autres formes « à Bouxwiller, Pfaffenhoffen ou Ingwiller ».

Mais quel est donc le critère pour qualifier une maison d'« ancienne » ? Pour les membres de l'ASMA, c'est simple : cela concerne tout ce qui a été construit avant 1948, année honnie des amateurs de vieilles pierres. « Il y a eu une rupture juste après la guerre. C'est là qu'on a remplacé des matériaux liés à un mode de construction manuel par de l'industriel. » Ceci dit, la date de 1850, qui correspond à la fin du colombage, est déjà pour eux synonyme de construction récente... Mais le pire, selon Gilbert Kuntz, d'Ernolsheim-lès-Saverne, ce sont les années 1970. « Il y a eu beaucoup de casse dans ces années-là. Ce n'était pas moderne d'avoir une maison alsacienne, c'était plus simple de construire du neuf. » À cette époque, l'Alsacien délaissait un habitat jugé vétuste et synonyme d'années de privations, pour accéder au confort moderne. Un état d'esprit qui perdure : « Aujourd'hui encore, l'idéal dans la vie, c'est de construire, remarque Bruno de Butler. Dans la mentalité de beaucoup, on a des préjugés sur les vieilles maisons vues comme passéistes et inconfortables. »

Des conseils... et de l'huile de coude

Ce qui n'est peut-être pas si vrai. Selon Gilbert Kuntz, professionnel du bâtiment qui a rénové lui-même la maison paternelle, « les maisons d'avant étaient beaucoup mieux isolées », évitant notamment les ponts thermiques et exploitant des isolants naturels. « Aujourd'hui, dans les constructions écologiques, on entend parler de construction en terre-paille, indique Bruno de Butler. C'est la même chose que du torchis ! »

Parmi les freins au choix d'un habitat plus ancien, il y a aussi les plafonds bas et les petites ouvertures. Mais pour tout cela, il y a des solutions – même si Bruno de Butler trouve cette ancienne manière plus « heimlich ». « Je n'arriverais pas à vivre avec des grandes baies vitrées. » C'est pour aider « les gens qui ont acheté ou qui veulent acheter une maison ancienne mais qui ne savent pas trop quoi en faire » que l'association organise régulièrement des stammtisch. Sur place, des architectes prodiguent des conseils gratuits sur présentation de photos et de plans, qui peuvent conduire à un déplacement sur les lieux. Un partenariat avec le Parc naturel régional des Vosges du nord peut aussi donner accès à des aides éventuelles.

Il faut dire qu'on ne s'engage pas à la légère dans une telle acquisition. Car même si elle peut se faire à bon prix, il s'agit tout de même de savoir se servir de ses mains. « Pour rénover une maison alsacienne, il faut du savoir-faire, précise Gilbert Kuntz. Et les compétences sont difficiles à trouver. » L'idéal, d'un point de vue économique, étant de traiter ces maisons comme elles l'ont été depuis parfois des centaines d'années : à l'huile de coude. « C'est parfait pour l'auto-construction, et jouable pour les jeunes en mal d'argent. » Mais dans ce cas, attention à éviter le pire, qui consiste selon Bruno de Butler à « défigurer les structures du colombage ». Outre le fait de nuire à « l'esthétique de la

maison », « ça risque de mettre en cause la solidité de l'ensemble ». L'isolation par l'extérieur est également à proscrire. Non seulement sur le « plan esthétique », mais aussi parce qu'elle empêche l'évacuation de l'humidité qui, dès lors, dégradera les matériaux naturels comme le torchis ou la pierre. Le président conseille plutôt l'isolation « par l'intérieur avec du béton de chanvre », même si lui-même a fait « le choix de ne pas isoler ».

Ceci dit, est-il possible (et souhaitable...) de préserver aujourd'hui le village alsacien du 18^e siècle ? Les municipalités et les particuliers ne sont-ils pas tenus de s'adapter aux évolutions de la société ? « Oui, mais j'ai la conviction forte qu'on ne construit pas l'avenir en détruisant le passé. » Ce qui ne relève pas pour lui d'une élémentaire nostalgie, tout simplement « parce que c'est quelque chose que je n'ai pas connu ». Il est en effet né de mère suédoise et de père français venu travailler en Alsace.

« On n'est pas des ayatollahs »

Tout ce qu'il souhaite, c'est de « garder des villages qui ressemblent aux villages alsaciens », selon le principe que le propriétaire d'un bien ne serait pas seul maître à bord. Selon Gilbert Kuntz, une maison ancienne est aussi « un bien collectif », c'est-à-dire « un bien privé dont tout le monde bénéficie ».

Ceci dit, les deux membres de l'ASMA tiennent à préciser : « On n'est pas des ayatollahs ». « On veut sauvegarder les villages non pas en tant que musée, mais en tant que lieux de vie. » Mais justement, il peut arriver que les habitants eux-mêmes ne soient pas en mesure de remédier au délabrement de leur maison. « Il y a des situations qui sont difficiles », reconnaît le président, évoquant notamment le cas de personnes âgées aux ressources limitées qui ne sont pas en mesure de faire des travaux.

Plus largement, l'ASMA préconise notamment que « dans les PLU, on réserve des zones à protéger, où il n'y aura pas de permis de démolir ». Ou encore cette mesure de bon sens : « Si déjà, quand on refait les rues, on évitait de monter le niveau de 30cm. Quand on fait ça, les maisons crèvent parce que les sablières pourrissent. » Et voilà comment, parfois, les maisons anciennes essuient les plâtres de la modernité.

www.asma.fr

par Emmanuel Viau

28/11/2014 à 05:00

Vu 154 fois